

2010

Sous la direction de

MARCELIN JOANIS – LUC GODBOUT

# Le Québec économique

Vers un plan de **croissance**  
pour le Québec



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

<http://lequebececonomique.cirano.qc.ca>



Presses de  
l'Université Laval

# Chapitre 5

POINT DE VUE

## POUR UNE POLITIQUE EFFICACE DU SALAIRE MINIMUM

**Claude Montmarquette**

Professeur émérite à l'Université de Montréal et PDG du CIRANO

**L**a Loi du salaire minimum des femmes est adoptée par le Parlement de la province en 1919. La loi est par la suite étendue à l'ensemble des travailleurs en 1937 par le gouvernement de Maurice Duplessis. Le 16 avril 1980, la Commission des normes du travail succède à la Commission du salaire minimum, avec le mandat de veiller à la mise en œuvre et à l'application de la Loi sur les normes du travail.

La Commission précise que le salarié à la commission ou à la pièce doit toujours recevoir au moins le salaire minimum pour le travail qu'il effectue. Le droit au salaire minimum s'applique à tous les salariés, peu importe le mode de paiement fixé.

Depuis 2003, le salaire minimum au Québec a connu une progression de plus de 30 %, passant de 7,30 \$ à 9,50 \$ depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010. Pendant la même période, l'indice des prix à la consommation (IPC) augmentait de 13,02 %. Il s'agit d'une variation positive du pouvoir d'achat de 17 % pour les travailleurs impliqués.

Combien de travailleurs sont directement touchés par le salaire minimum? En 2009, Statistique Canada a évalué pour le Québec à 200 800

les effectifs des travailleurs rémunérés au salaire minimum, soit 6,1 % des travailleurs autonomes et employés à temps plein comme à temps partiel<sup>1</sup>. Si on tient compte des hausses du salaire minimum depuis cette période, en mai 2010, le ratio des effectifs des travailleurs rémunérés au salaire minimum sur l'ensemble de la main-d'œuvre totale est approximativement de 6,5 %.

## Le salaire minimum et la pauvreté

Le salaire minimum est vu comme un instrument privilégié pour protéger les travailleurs et les travailleuses contre de trop faibles salaires. Il s'agit aussi pour certains d'un instrument pour lutter contre la « pauvreté ». Avec le développement des seuils de faible revenu utilisés par Statistique Canada, on fait souvent l'arrimage entre le revenu d'une personne ou d'une famille travaillant au salaire minimum et la définition du seuil de faible revenu correspondant (notons que Statistique Canada insiste sur le fait que sa mesure de seuil de faible revenu n'est pas une mesure de pauvreté). Pour certaines catégories de personnes, il faut travailler plus de 40 heures par semaine au salaire minimum pour dépasser ce seuil. Pour une famille avec plusieurs dépendants, il est difficile de le faire. Pour ces dernières, il faut l'apport d'autres mesures d'aide de l'État, comme les prestations pour enfants, la prime de travail et d'autres formes de crédits pour franchir ou simplement s'approcher de ce seuil.

Travailler plus de 40 heures par semaine est relativement hors-norme alors que la moyenne d'heures habituelles travaillées au Québec était de 35,2 heures en 2008, avec une tendance à la baisse. Le nombre d'heures de travail hebdomadaire rémunéré au salaire minimum a diminué également, passant de 27 heures en 2000 à 25,1 heures en 2008<sup>2</sup>. Pour la même année, les heures de travail hebdomadaires chez les 15-24 ans sont de 21,1 heures. Le salaire minimum apparaît dans ce contexte comme un mauvais instrument pour lutter contre la « pauvreté ».

En 2008, plus de 90 % des travailleurs rémunérés au salaire minimum travaillent dans le secteur des services, notamment dans le domaine de l'hébergement et de la restauration. Et on estime à 42,6 % le nombre de travailleurs à temps plein œuvrant au salaire minimum en 2008. Donc, environ 2,6 % de la main-d'œuvre active est composée de travailleurs à temps plein

rémunérés au salaire minimum. Il est intéressant de noter que dans un sondage récent du CIRANO sur les connaissances économiques des Québécois, 65 % des répondants croient que cette proportion est *d'au moins* un travailleur sur cinq!

L'effet du salaire minimum sur la pauvreté s'atténue davantage puisque les jeunes de 15 à 24 ans, représentant 14,7 % de l'ensemble des employés, sont surreprésentés à 64,1 % en 2008 parmi les travailleurs rémunérés au salaire minimum. Enfin, les deux tiers de ces jeunes sont toujours aux études.

## **Y a-t-il une limite à hausser le salaire minimum ?**

Si le salaire minimum protège les travailleurs et les travailleuses contre de trop faibles salaires, nous avons vu par ailleurs qu'il représente un mauvais instrument contre la pauvreté. Ne pourrait-on pas hausser le salaire minimum pour résoudre cette question? Il y a deux effets négatifs d'un salaire minimum trop élevé qui limitent sévèrement cette option : la création de chômage et le décrochage scolaire.

Il existe une très vaste littérature montrant qu'un salaire minimum trop élevé peut détruire l'emploi et propager le chômage. Pour les PME et les petits commerces dans le secteur de la restauration par exemple, un taux horaire plus élevé peut signifier la réduction du nombre d'emplois et d'heures travaillées. Des études empiriques relativement récentes ont nuancé ce constat. Card et Krueger (1995) furent les premiers à montrer la possibilité d'un effet positif du salaire minimum plus élevé sur l'emploi dans le secteur de la restauration rapide, où de nombreux élèves du secondaire sont susceptibles de travailler pendant leurs études.

Une étude intéressante de Maloney (1995) portant sur des données néo-zélandaises offre des résultats intéressants sur cette question. Les adolescents de la Nouvelle-Zélande n'étaient pas couverts par un salaire minimum jusqu'en mars 1994. L'auteur a donc examiné les données jusqu'à la fin de 1993 pour voir si le salaire minimum des adultes a des effets différents sur le marché du travail pour les jeunes adultes âgés de 20 à 24 ans, comparativement au groupe de « contrôle » des adolescents exonérés. Les résultats

montrent qu'une augmentation de 10 % du salaire minimum réduit l'emploi de tous les jeunes adultes de 3,5 % et augmente leur taux de chômage de 3,5 points de pourcentage. La même augmentation du salaire minimum réduit l'emploi de tous les jeunes adultes sans qualification de 5,7 % et augmente leur taux de chômage de 6,5 points de pourcentage. Par ailleurs, l'auteur constate l'effet inverse chez les adolescents. Une augmentation de 10 % du salaire minimum des adultes augmente l'emploi des adolescents de 6,9 % et réduit leur taux de chômage de 3,0 points de pourcentage.

Cette étude nous amène à discuter d'un autre effet négatif lié à un taux de salaire minimum élevé (ce que signifie un salaire minimum élevé sera précisé plus loin) qui touche le rôle du salaire minimum sur les inscriptions et l'abandon scolaires.

Newmark et Wachter (1995) remarquent pertinemment que l'accent mis sur les effets de l'emploi dans les études du salaire minimum ne tient pas compte d'une interaction importante entre la scolarité, l'emploi et le salaire minimum. Utilisant des données américaines, les auteurs montrent une influence négative du salaire minimum sur les inscriptions à l'école. Les auteurs constatent également une augmentation significative de la proportion d'adolescents qui ne sont ni à l'école ni employés en réponse à une augmentation du salaire minimum. Si certaines personnes font la queue pour les emplois au salaire minimum, certaines trouveront éventuellement un emploi. Dans les deux cas, des adolescents quittent l'école pour le travail. La pire situation reste pour les personnes déplacées de l'école et hors du travail.

Dans la même veine que l'article précédent sur les données canadiennes<sup>3</sup>, Montmarquette, Viennot-Briot et Dagenais (2007) montrent sans ambiguïté qu'un salaire minimum plus élevé hausse le décrochage scolaire. Exploitant des micro-données canadiennes sur les étudiants du niveau secondaire, l'étude examine les déterminants du travail pendant les études, des notes scolaires et de l'abandon des études. Le modèle considère deux types d'étudiants : un étudiant qui favorise les études plutôt que le marché du travail et, au contraire, un étudiant plus enclin à limiter sa scolarité pour accéder rapidement au marché du travail. Il n'est pas possible d'établir pour chacun des répondants aux sondages quel type d'étudiant il représente, mais le modèle économétrique permet d'identifier les déterminants de la probabilité d'être de l'un ou de l'autre type. L'étude montre que la probabilité de préférer l'école au travail augmente de façon significative pour ceux qui fréquentent l'école privée et pour ceux dont

les parents ont achevé des études postsecondaires. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans cette catégorie que les hommes. Parmi plusieurs résultats, on a constaté que plus de 15 heures de travail par semaine pendant les études sont préjudiciables à la réussite scolaire. Les données utilisées comprenaient une variation du salaire minimum dans le temps et entre provinces. Indiscutablement, l'étude montre que le niveau du salaire minimum influe sur la décision d'abandonner l'école pour de nombreux étudiants. De plus, comme le montrent les résultats de quelques autres études, un salaire minimum plus élevé hausse le nombre d'heures travaillées pendant les études pour la catégorie d'étudiants moins portée sur les études, ce qui est de nature à permettre à l'étudiant de franchir le seuil critique de 15 heures de travail rémunérées par semaine.

## **Quel taux de salaire minimum retenir ?**

Si on sait que plus le salaire minimum est élevé, plus la probabilité d'abandonner les études secondaires est importante, la complexité économétrique du modèle associée à la dernière étude<sup>4</sup> ne permet pas d'établir le niveau du salaire minimum qui augmenterait de façon substantielle la probabilité de quitter l'école dans un environnement donné.

Pour avoir une idée de ce taux, il est intéressant de comparer le salaire horaire minimum au salaire horaire médian dans l'ensemble de l'économie. En mai 2010, ce ratio au Québec était de 50,66 %. C'est le ratio le plus élevé au Québec depuis janvier 1997. Il est vraisemblable que dans cette situation, l'effet du salaire minimum sur le décrochage scolaire risque d'être important. Si, de fait, l'obtention d'un diplôme secondaire apporte relativement peu à son détenteur, il est alors moins intéressant de persévérer à l'école pour une personne qui, déjà, n'est pas très à l'aise avec les études. Lorsque l'on limite la comparaison avec le salaire horaire médian des jeunes de 15 à 24 ans (10,25 \$), ce ratio est de 92,68 %. En limitant la comparaison aux secteurs des ventes et services, on obtient un ratio de 100 % (le salaire horaire médian est de 9,50 \$ pour les jeunes dans ces secteurs)!

Si on stratifie par groupes d'âge les ratios du salaire horaire minimum sur le salaire horaire moyen, le tableau suivant portant sur les données de 2008 de l'Enquête sur la population active est plutôt éloquent.

		Québec : salaire horaire moyen (écart-type)					
		Études secondaires non complétées		Études secondaires complétées		Études postsecondaires complétées	
		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
15-19 ans	Salaire (\$)	9,61	8,81	9,69	9,03	10,02	9,24
	Écart-type	(2,32)	(1,03)	(2,10)	(1,15)	(2,55)	(1,82)
20-24 ans	Salaire (\$)	13,01	11,06	12,88	11,38	14,23	13,30
	Écart-type	(4,36)	(3,31)	(4,18)	(3,54)	(5,30)	(4,73)
25 ans et +	Salaire (\$)	17,49	13,10	20,69	16,90	24,87	21,69
	Écart-type	(9,06)	(7,27)	(9,92)	(7,99)	(13,87)	(11,33)

Tableau t/2010-5-1

Il est frappant de voir, chez les 15-19 ans, l'absence d'écart entre le salaire horaire moyen d'une personne sans secondaire complété et celui d'une personne ayant terminé son secondaire et, à certains égards, l'absence d'écart important avec celui d'une personne ayant complété des études postsecondaires. La dispersion autour de ces moyennes respectives est de plus très faible. On peut comprendre cette situation : le salaire horaire moyen est très proche du salaire minimum dans cette catégorie d'âge, et avec peu d'expérience, il n'est pas possible d'espérer une rémunération très élevée. En fait, il faut attendre plusieurs années – avec la catégorie des 25 ans et plus – pour observer un gain réel avec un diplôme secondaire et une plus grande dispersion autour des moyennes. Dans la mesure où l'étudiant au secondaire est impatient de consommer rapidement plutôt que d'attendre le retour sur l'investissement et qu'il observe que le diplômé du secondaire ne peut espérer un salaire moyen plus élevé à court terme, l'incitation à décrocher est considérable<sup>5</sup>.

Dans ce contexte, comment hausser le rendement d'un diplôme d'études secondaires relativement à la décision d'abandonner des études pour ce groupe d'âge à risque (15-19 ans)? Il n'y a qu'une façon, et c'est de réduire le taux de salaire minimum pour les jeunes de 18 ans et moins. Pourquoi ne pas avoir en effet deux salaires horaires minimum? Un taux de salaire minimum nettement plus bas pour les jeunes serait de nature à réduire l'intérêt de quitter l'école pour un travail rémunéré. Et pour les plus de 18 ans, un taux plus élevé serait en vigueur pour éviter des salaires trop bas et l'accroissement de la pauvreté. C'est exactement ce que l'Ontario a choisi de faire. Depuis le 31 mars 2010, le salaire minimum général en Ontario est de 10,25 \$ l'heure. Pour les étudiants et les étudiantes de moins de 18 ans

ne travaillant pas plus de 28 heures par semaine ou pendant des vacances scolaires, le taux est de 9,60 \$, soit plus de 6,3 % inférieur au taux des adultes. Il faut évidemment éviter de comparer ces taux entre le Québec et l'Ontario, puisque, d'une part, il s'agit de valeurs nominales et non réelles, alors que le coût de la vie est supérieur d'environ 2 % historiquement en Ontario (sur une base réelle comparable, le taux de salaire minimum chez les jeunes est de 9,40 \$), de même que l'Ontario présente des salaires horaires médians supérieurs à ceux du Québec dans toutes les catégories présentées antérieurement.

## Conclusion

Le salaire minimum est une politique institutionnelle très répandue dans le monde. Dans la plupart des cas, il représente un plancher au taux horaire de rémunération pour tous les travailleurs. Dans des périodes de très faible taux de chômage, il est souvent inopérant, le marché faisant en sorte que le taux horaire de rémunération d'embauche soit au-dessus du salaire horaire minimum. Annoncer des hausses du salaire minimum est souvent une décision politique opportuniste, mais l'existence de cette règle vient surtout de la volonté de protéger les travailleurs contre de trop bas salaires. S'il est souvent vu comme un instrument pour pallier la pauvreté, il faut reconnaître qu'à cet égard il n'est pas un instrument efficace. Généralement, les hausses du salaire minimum sont fortement appuyées par la population. Ceci s'explique d'une part par l'impression non fondée que beaucoup de travailleurs œuvrent au taux de salaire minimum, et d'autre part, par l'espoir qu'en bougeant le salaire minimum, toute la distribution des salaires sera bonifiée par un effet de cascade. Si, dans certaines situations, une hausse du salaire minimum peut signifier plus d'emploi, il est également aussi largement acquis qu'une hausse trop appréciable du salaire minimum déplace des personnes vers le chômage et hausse le décrochage scolaire. Pour contrer le décrochage scolaire chez les jeunes, il faut mettre en place deux salaires minimum : un pour les 18 ans et moins et l'autre pour les plus de 18 ans. Le Québec est très préoccupé par le décrochage scolaire. Il est dommage que sa politique sur le salaire minimum efface d'une main ce qu'il fait de l'autre.



## Notes

1. Statistique Canada, Publication 75-001-X.
2. La grande majorité des données statistiques proviennent de l'Annuaire québécois des statistiques du travail de l'Institut de la statistique du Québec : volume 5, no 2, décembre 2009, volume 6, no 1, juin 2010 et différentes années.
3. En 1991, Statistique Canada a mené une vaste enquête auprès des sortants des écoles secondaires dont les âges variaient alors de 18 à 21 ans. Ils ont été questionnés sur leur situation scolaire actuelle et antérieure : étaient-ils encore à l'école au niveau secondaire ou postsecondaire, avaient-ils abandonné l'école secondaire ou terminé leurs études secondaires avec succès, avaient-ils effectué un travail rémunéré durant leur dernière année scolaire ? ; et sur leurs caractéristiques personnelles et socioéconomiques. L'enquête de suivi de 1995 a permis de compléter les informations précédentes sur les participants qui étaient à l'école en 1991.
4. Il s'agit d'un système d'équations simultanées et la fonction de vraisemblance à estimer comporte 48 termes impliquant des fonctions normales quadrivariées.
5. Plusieurs études expérimentales ont montré clairement que les personnes qui acceptent de sacrifier une consommation immédiate pour un gain supérieur dans le temps investissent davantage en capital humain.

## Références

- Card, D. et Krueger, A. B. (1995). *Myth and Measurement : The New Economics of the Minimum Wage*. Princeton : Princeton University Press.
- Maloney, T. (1995). Does the adult minimum wage affect employment and unemployment in New Zealand? *New Zealand Economic Papers*, 29(1), 1-19.
- Neumark, D. et Wascher, W. (1995). Minimum Wage Effects on Employment and School Enrollment. *Journal of Business and Economic Statistics*, 1(3), 199-206.
- Montmarquette, C., Viennot-Briot, N. et Dagenais, M.G. (2007). Dropout, school performance and working while in school: An econometric model with heterogenous preferences. *The Review of Economics and Statistics*, 98(4), 752-760.